

colonie disparurent bientôt pour servir de combustible à ces pauvres affligés, dont les membres étaient souvent engourdis par le froid. L'enlèvement du dernier plancher, celui du deuxième étage, causa la mort à l'un des incendiés, qui fit une chute et succomba des suites de cet accident.

Le gouvernement, dont l'honorable M. de Boucherville était alors le chef, fut informé de toutes ces dilapidations, et, pour mettre fin aussi à certains désordres qu'on lui avait signalés, il chargea l'ingénieur du ministère des Travaux Publics d'examiner le vieux Collège et de faire rapport sur les dépenses que nécessiterait la réparation de cet édifice. L'ingénieur en fit l'examen et recommanda au gouvernement de raser tout l'édifice.

M. de Boucherville, sachant parfaitement que cet antique Collège n'appartenait pas à l'Etat, ne voulut pas donner suite à la conclusion du rapport de l'ingénieur du gouvernement sans consulter l'Ordinaire de l'archidiocèse, aujourd'hui Son Eminence le Cardinal Taschereau. L'archevêque soumit la question à Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada, et informa, bientôt après, le chef du gouvernement qu'il était autorisé à procéder à la démolition des Casernes des Jésuites. L'honorable M. de Boucherville aurait sans doute aimé mieux laisser debout ces vieux murs et les conserver avec soin et respect, comme un monument de nos gloires